

2D-DOC



Date de facture 02/05/2024
N° de facture 11457782370524

Remise à Zéro 01/06/2024
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.33889645
N° de ligne 06 66 52 68 30

M LAVERGNE QUENTIN
LIEU DIT PECH CALVEL
46250 CAZALS

Bonjour, voici votre facture du 2 mai 2024

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 15 mai 2024		15,33
Vos services fournis par votre opérateur	12,78	15,33
Vos abonnements, forfaits et options	12,49	14,99
Vos communications (du 02/04 au 01/05)	0,28	0,34
Montant de la facture soumis à TVA	12,78	15,33
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,56
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		12,78

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BTAWOFOWIOE63



Utilisateur de la ligne	Numéro de la ligne	Annexe de la facture		%TVA	€ HT	€ TTC(*)
QUENTIN LAVERGNE	06 66 52 68 30	11457782370524				
Vos services fournis par votre opérateur					12,78	15,33
Vos abonnements, forfaits et options						14,99
Pour le mois à venir (du 02/05 au 01/06)						
· Forfait B&YOU 200Go 5G					20,00	24,99
· Remise Forfait					20,00	-12,50
Vos communications (du 02/04 au 01/05)						0,34
décomptées de vos forfaits						
· 05:22:37 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24						
· 145 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24						
· 00:00:10 dans le cadre de votre Messagerie vocale						
· 10 Go 505 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal						
en dépassement ou non incluses dans vos forfaits						
· 00:01:30 de communications vers l'international					20,00	0,28
Total pour cette ligne						15,33

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Détail de votre facture du 2 mai 2024

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
02/04	86 Mo 216	France	0,000
03/04	265 Mo 195	France	0,000
04/04	763 Mo 371	France	0,000
05/04	499 Mo 236	France	0,000
06/04	66 Mo 664	France	0,000
07/04	61 Mo 751	France	0,000
08/04	291 Mo 446	France	0,000
09/04	58 Mo 749	France	0,000
10/04	968 Mo 712	France	0,000
11/04	288 Mo 737	France	0,000
12/04	272 Mo 680	France	0,000
13/04	167 Mo 724	France	0,000
14/04	385 Mo 784	France	0,000
15/04	445 Mo 585	France	0,000
16/04	117 Mo 311	France	0,000
17/04	527 Mo 429	France	0,000
18/04	505 Mo 709	France	0,000
19/04	340 Mo 444	France	0,000
20/04	847 Mo 659	France	0,000
21/04	181 Mo 195	France	0,000
22/04	112 Mo 275	France	0,000
23/04	252 Mo 447	France	0,000
24/04	317 Mo 951	France	0,000
25/04	14 Mo 662	France	0,000
26/04	1 Go 287	France	0,000
27/04	37 Mo 048	France	0,000
28/04	1 Mo 278	France	0,000
29/04	625 Mo 966	France	0,000
30/04	296 Mo 924	France	0,000
01/05	639 Mo 879	France	0,000

en dépassement ou non incluses dans vos forfaits

Retrouvez les coordonnées de l'éditeur du service sur le site surmafacture.fr

Gérez vos achats et abonnements sur bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon compte"

communications vers l'international 0,34

y compris les DOM-TOM

Date	Heure	Numéro Appelé	Durée Réelle hh:mm:ss	Durée Facturée hh:mm:ss	Pays Visité Pays Appelé	Coût € TTC*
17/04	17:19:40	003522020	00:01:23	00:01:30	France Luxembourg	0,342

Total de vos consommations 0,34

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1 Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?
Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.